



Bonne année 2024



Animations

Moment de convivialité

Début décembre, les locataires de la résidence senior Nadège Mora, à Neuilly-en-Thelle, ont partagé un moment de convivialité avec leur gardien, Olivier Sauvage et son manager de proximité, David Bras. Ces derniers ont accroché des toiles peintes par les résidents sur les paliers de la résidence. Quelques jours plus tard, le 18 décembre, c'était Noël avant l'heure à la résidence puisque les locataires ont partagé un repas de fête dans un superbe décor.



Charges locatives

Actualisation des provisions

La révision de vos provisions de charges est réalisée sur les deux premiers mois de l'année 2024. Un courrier détaillant les provisions a été envoyé à l'ensemble des locataires des logements concernés.

En janvier et février 2024, vous recevez avec votre avis d'échéance, le détail de vos provisions. Les provisions couvrent les dépenses courantes liées à l'occupation du logement, telles que l'entretien des parties communes, l'eau, le chauffage, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères... Les provisions de l'année 2024 ont pour but de couvrir le montant des charges locatives récupérables de cette même année, afin que le solde de la régularisation des charges faite l'année suivante, en 2025, soit le plus faible possible.

L'actualisation des provisions est effectuée à partir de la régularisation des charges 2022, ainsi que des informations en notre possession sur les évolutions des charges et le contexte économique.



Jugement Le bail d'un locataire résilié

Le bail d'un locataire d'Allonne a été résilié sur décision judiciaire du 6 novembre 2023. Le tribunal de Beauvais a en effet jugé que cet homme ne jouissait pas paisiblement de son logement. Il avait été condamné précédemment pour avoir détruit ou dégradé le véhicule de deux de ses voisins et pour avoir injurié l'un d'entre eux. Dans des courriers recommandés, l'OPAC de l'Oise lui avait demandé de cesser de faire de la mécanique sur sa place de parking, d'arrêter d'agresser, d'insulter et de menacer ses voisins.



Assurance

Assurer votre logement, c'est indispensable

Vous devez assurer votre logement et fournir chaque année une attestation à l'OPAC de l'Oise. Une assurance habitation vous protège vous et vos biens en cas de dommages causés par les autres ou par vous-même, votre conjoint ou vos enfants. Si malheureusement vous êtes confrontés à ce type de situation, votre assurance indemniserà l'office, vos voisins ou vous-même.



Détecteurs de fumée

Pensez à les remplacer

Ce petit appareil peut vous sauver la vie et celle de votre famille en cas de sinistre ! Alors pensez-y et ne tardez pas à remplacer le détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) de votre logement. Les appareils en place, qui étaient valables dix ans, sont aujourd'hui à remplacer. Il vous appartient d'acheter de nouveaux DAAF et de les installer dans votre logement. Ils ne doivent bien entendu pas être installés dans la cuisine mais dans les circulations ou dégagements desservant les chambres. Bon à savoir : ils doivent comporter la mention "NF".



pas être installés dans la cuisine mais dans les circulations ou dégagements desservant les chambres. Bon à savoir : ils doivent comporter la mention "NF".

Infos travaux

Renseignements : 03 44 79 50 50



Abbecourt

7 pavillons en construction

C'est parti pour 11 mois de travaux ! Depuis fin octobre, un chantier est en cours rue du Pont de Bray, où l'OPAC de l'Oise va construire 7 pavillons, tous de type 4 et destinés à la location. Ils vont être bâtis sur un terrain de 1 815 m², dont le portage foncier est assuré par l'Établissement Public Foncier Oise et Aisne pour le compte de l'OPAC de l'Oise. Cette opération, dont le montant global est de près de 2 millions d'euros, est financée par l'OPAC de l'Oise avec le soutien de l'État, du Conseil départemental de l'Oise et de la Caisse des dépôts.



Chaumont-en-Vexin

De nouveaux volets pour 40 familles

Au mois de février, des travaux de remplacement des volets vont être entrepris au 24 rue de la Libération. C'est l'entreprise Ondulam qui va réaliser ce chantier programmé sur 3 mois et dont vont bénéficier 40 familles.

Cette opération d'un montant de 60 588 € est entièrement financée par l'OPAC de l'Oise.

